

CPE

***Pour notre métier
ensemble se faire entendre***



***Mardi 2
Décembre***

**CPE : un métier centré sur le suivi de l'élève
en complémentarité avec tous les acteurs**

**Des élus pour défendre au quotidien
tous les personnels dans la transparence et l'équité**

Votez



SNES Versailles - 3 rue
Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex
téléphone 08 11 11 03
84 ou 08 11 11 03 85 -
ISSN 12689874 -
Directeur de la publica-
tion : JJ Duchon - Com-
mission Paritaire 1111
S08041.
Impression par nos soins
- Prix : 2 Euros - Prix
Abonnement : 12 Euros

MODALITES DU SCRUTIN DU MARDI 2 DECEMBRE 2008

I. Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement entre 9h et 17h

1) Avant d'entrer dans l'isoloir : prenez le matériel de vote fourni par l'Admini- stration :

- un exemplaire de cha-
cun des bulletins de
vote (CAPA : bulletin
bleu, CAPN : bulletin
blanc)
- une enveloppe vierge
n°1 de chaque couleur
(CAPA : enveloppe
bleue, CAPN : enve-
loppe blanche)
- une enveloppe pré-
imprimée n°2 de cha-
que couleur (CAPA :
enveloppe bleue,
CAPN : enveloppe
blanche)

3) Devant les urnes :

Avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n°2 dans les ur-
nes correspondantes **émargez** la liste électorale pour la CAPA et
la liste pour la CAPN : en tout 2 signatures (sauf si vous êtes
PEGC :

2) Dans l'isoloir : Pour chaque élection (CAPA et CAPN) :

- insérez votre bulletin dans
l'enveloppe vierge de même
couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière
dans l'enveloppe pré-imprimée
(CAPA et CAPN selon le vote).
Surtout ne pas
« inverser » l'enveloppe pré-
imprimée CAPA, bleue et l'en-
veloppe pré-imprimée CAPN,
blanche
- **cachez l'enveloppe**
- **écrivez lisiblement** :
votre nom (suivi de votre nom
de jeune fille pour les femmes
mariées),
votre prénom,
votre corps (CPE...)
votre établissement d'affecta-
tion
- **signez cette enveloppe.**

MES DEUX VOTES

BLEU pour les CAPA BLANC pour les CAPN

< NI RATURE NI PANACHAGE >

PETITES ENVELOPPES
Ne rien y inscrire

CACHER

Bien INSCRIRE
Votre
CATEGORIE

SIGNER

VOTER & SIGNER
Les DEUX LISTES d'émargement

URNE

URNE

ATTENTION!!
Enveloppe n°2 non cachetée
Enveloppe n°2 non signée
Liste d'émargement non signée
= VOTE ANNULE

II. le vote par correspondance

Si vous ne pouvez pas être pré-
sent dans votre établissement
le jour du scrutin,

VOTEZ PAR

- **Faites-en la demande par écrit** à votre chef d'établisse-
ment qui vous remettra le
matériel de vote (voir ci-
dessus) et une 3^{ème} enveloppe
pré-affranchie par l'Adminis-
tration.
- Disposez dans cette 3^{ème} en-
veloppe la ou les enveloppe(s)
de vote pré-imprimée(s)
(n°2) qui contiennent votre
vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-
affranchie et portant la men-
tion « élections, ne pas ou-
vrir », au président de la sec-
tion de vote (votre établisse-

ment d'affectation ou de rat-
tchement).

- Votre enveloppe postée doit
parvenir à la section de vote
au plus tard le **mardi 2 dé-
cembre 2008 avant
17h00.**
- **La prudence est de ri-
gueur** : un courrier peut
mettre plusieurs jours avant
d'arriver à destination. N'at-
tendez pas le dernier moment
pour voter.
- **Attention** : votre enveloppe
pré-affranchie n°3 doit être
adressée à la
section de
vote (votre
établisse-
ment) et nulle
part ailleurs.

Votre situation :

I - Vous êtes :

Titulaire, à plein temps ou à temps partiel,
en activité, affecté ministériellement ou rectorale-
ment dans un établissement, en congé maladie ou en
congé de maternité.

**Vous votez dans l'établissement où vous êtes
installé (e).**

II - Vous êtes :

- **TZR** en AFA (affectation à l'année) : **vous votez
dans l'établissement d'exercice.**

- **TZR** effectuant des suppléances ou sans affecta-
tion :

**vous votez dans l'établissement où vous êtes
rattaché(e).**

**En cas de problème ou de doute,
vous pouvez appeler la section académique du SNES :**

au 08 11 11 03 84

ou 01 41 24 80 56

e-mail : S3ver@sn.es.edu

télécopieur : 01 41 24 80 62.

Le SNES et les CPE : une histoire commune et des valeurs partagées

Editorial :

Si pour certains syndicats l'approche des élections professionnelles est l'occasion de se souvenir que les CPE existent, l'histoire de notre profession témoigne de ce qu'elle doit à l'engagement du SNES.

Après avoir été un acteur majeur de la massification du système dans les années 80 et 90, **notre métier, comme tous ceux de l'éducation, fait face à une déstabilisation sans précédent liée aux politiques de régression sociale menées ces dernières années.** Précarisation des personnels de vie scolaires avec la disparition des MI-SE et le recrutement local des AED, écrits provocateurs d'une partie du corps d'inspection, assèchement des recrutements avec la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux et aujourd'hui réorientation des missions par le biais du futur concours, en sont les principales manifestations.

Dogme de la réduction des dépenses publiques oblige, tous les métiers de l'enseignement sont sur la sellette et le SNES est souvent bien seul à s'opposer à cette dénaturation qui remet en cause droits et statuts des personnels. Les CPE savent pouvoir compter sur l'outil syndical et apportent depuis longtemps **leur confiance au SNES, pour opposer aux régressions, une identité professionnelle construite ensemble depuis 1982.** Alors que d'autres en revendiquent une réécriture inconditionnelle (pour « changer de siècle » ?), le SNES partage avec les CPE un profond attachement à la dimension émancipatrice de la circulaire de 82, sans craindre pour autant d'en souhaiter l'actualisation.

Dans l'académie, l'activité régulière du SNES, aux côtés des CPE, se revendique de cette boussole professionnelle. C'est le sens de la proposition en 2006 d'un « **manifeste pour le métier de CPE** » centré sur le suivi de l'élève, élaboré dans les instances internes puis approuvé majoritairement par les participants aux différents sta-



ges organisés. C'est le sens de chacune de nos initiatives de réflexion professionnelle : étude du Cereq sur le métier de CPE transmis lors des divers regroupements professionnels. C'est **le sens de toute notre pratique : défendre individuellement les collègues, les informer par des publications catégorielles, ouvrir des débats, organiser l'action et la mobilisation** pour les postes, défendre la formation continue dans toutes ses dimensions, rencontrer les IPR pour **accompagner des collègues et promouvoir notre conception du métier.**

Cette démarche syndicale est aussi celle des élus du SNES dans les instances. **Défendant chacun dans l'intérêt de tous,** pour obtenir la révision d'une note administrative ou pour proposer des améliorations, lors du mouvement, dans le respect des règles communes, des vœux et barèmes, **les élus du SNES font preuve de leur expérience et de leur disponibilité au service de TOUS.** A l'heure où le Ministère prétend remettre en cause le contrôle qu'exerce démocratiquement la profession, à travers ses élus, sur ces actes de gestion pour le mouvement, **la force collective et la représentativité des commissions paritaires du SNES seront déterminantes** pour que les commissions paritaires ne devien-

nent pas de simples chambres d'enregistrement et éviter le règne de l'arbitraire et du clientélisme. **Renforcer ce poids est un des enjeux de ce rendez-vous du 2 décembre.**

Aux élections du 2 décembre, 6 organisations syndicales proposent aux CPE de voter pour elles. On pourrait se satisfaire de ce soudain intérêt pour la catégorie mais courtiser les suffrages des Cpe ne fait pas un programme ! Quant à celles qui semblent en avoir un c'est pour tourner le dos à l'identité professionnelle des CPE. L'émiettement des voix est, dans le contexte actuel, un réel danger.

Pour notre part, nous réaffirmons résolument une approche vivante de l'action syndicale pour les CPE, qui prend place dans une organisation multi-catégorielle. Le poids du SNES et de la FSU est en effet déterminant pour s'opposer aux agressions contre tous nos métiers. Les CPE ont toujours su s'y retrouver en lui accordant largement leur confiance. Face à des enjeux professionnels décisifs, les élections du 2 décembre doivent permettre de renouveler ce contrat entre les CPE et leur organisation syndicale majoritaire : notre métier en a besoin !

*Patrick Bader, Mireille Charton,
Michel Chastan, Gilles Lesauvage*

Bilan du mouvement intra 2008

Le mouvement intra académique de juin 2008 s'est caractérisé par trois faits majeurs :

- ◆ la suppression de 7 postes de CPE entraînant 5 mesures de cartes scolaires (mutations obligatoires) ; les 2 autres étant des départs à la retraite non remplacés.
- ◆ Le blocage au dernier moment d'un poste et ce, sans aucune concertation ni information préalable des instances concernées ; c'est-à-dire dans la plus grande opacité. Les élus SNES ont été les seuls à réagir pour dénoncer cette procédure.
- ◆ La suppression de 18 postes de TZR : cette diminution entraîne obligatoirement un remplacement plus difficile des CPE en congé maladie ou maternité.

Pétition mouvement 2009
respecter la transparence,
l'égalité de traitement et le paritarisme



A signer en ligne sur www.snes.edu

Nombre de demandes : 260. En réalité : 236 car 19 ont été annulées ou invalidées, 5 sont des mesures de « carte scolaire »

Résultats des affectations :

| Origine demandeurs | Nombre | Affectés su poste fixe | | | | Affectés sur ZR | Non mutés | Taux satisfaction |
|--|------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-------------------|
| | | En collège | Dont APV | En lycée | Dont APV | | | |
| Titulaires de poste fixe dans l'académie | 111 | 30 | 3 | 24 | 6 | 2 | 55 | 50,45 % (b) |
| TZR dans l'académie | 69 | 27 | 11 | 10 | 4 | 4 | 28 | 59,42 % (b) |
| Stagiaires IUFM arrivant dans l'Académie (a) | 39 | 19 (c) | 10 | 4 (c) | 1 | 16 (d) | | |
| Titulaires arrivant dans l'Académie | 17 | 8 | 2 | 4 | 1 | 4 | | |
| Total | 236 | 84 | 26 | 42 | 12 | 26 | | |

a) Stagiaires IUFM : 11 IUFM Versailles, 1 IUFM Paris et 27 IUFM Province

b) Pourcentages de satisfaction des titulaires (poste ou ZR) : 53,88%

c) Affectation des stagiaires sur poste fixe : 23 soit **59 %**

d) Affectation des stagiaires en TZR : 16 soit **41 %**

Barres départementales (nombre de points pour obtenir une affectation dans un département)

| département | Poste collège | Poste lycée | ZRD |
|-------------|---------------|-------------|-----|
| 78 | 28 | 58 | 28 |
| 91 | 88 | 95 | 28 |
| 92 | 95 | 100 | 35 |
| 95 | 21 | 28 | 21 |

Rappel : en cas d'égalité de points, la date de naissance départage deux candidats (au bénéfice du plus âgé)

Conclusion : considérant le faible taux de satisfaction des demandes de mutation des titulaires (50,45%) et le taux élevé des affectations sur Zone de remplacement des stagiaires entrants dans l'académie (41%), c'est bien la politique d'emploi du Ministère qui est en cause : si des postes ne sont pas créés c'est la fluidité du mouvement qui s'en trouve gênée et les possibilités de mutation pour chacun qui s'en trouvent restreintes. Pour faire face à une augmentation de la charge de travail, le SNES et les CPE réclament, au contraire que des postes soient implantés en nombre suffisant !

Gilles LESAUVAGE
Marie-Claude GOURNAY

Des élus au service de tous

Le rôle de vos représentants dans les instances paritaires c'est d'abord la **défense des droits individuels de tous les collègues et des intérêts collectifs de la profession**. Le travail des élus du SNES ne se limite pas au fait de siéger dans ces commissions et groupes de travail. Il est marqué, à chaque étape, par l'exigence de faire connaître leurs droits aux collègues, de garantir l'équité de traitement dans le cadre de règles valables pour tous et d'assurer la transparence des opérations.

Vos élus vous apportent leur aide **avant** (publication des grilles de notation, fiches de suivi, dates des commissions,

conseils pour la carrière) les CAPA.

Vos élus interviennent **en commission**, et ce sont souvent les seuls pour faire rectifier un barème ou pour faire réviser une note. Ils présentent à chaque CAPA une motion d'actualité sur le métier ou interviennent selon l'objet en rappelant les revendications du Snes.

Vos élus vous informent, **à l'issue des commissions** individuellement de votre situation personnelle.

Nous publions, par ailleurs, un bref compte-rendu de chaque CAPA sur notre site, rendant publiques les

informations utiles à toute la profession : tableau d'avancement, barème du dernier promu et motions déposées par le SNES.

Dans un contexte où, sous couvert d'individualisation, de reconnaissance du mérite, les attaques contre les droits statutaires et l'équité de traitement se multiplient, **le SNES maintiendra le cap de la défense intransigeante des règles de gestion valables pour tous garantissant le droit à carrière et à mutation de chacun.**

Ce rapide bilan d'activité en CAPA vaut aussi engagement pour l'avenir.

Carrière :

C'est le refus de l'arbitraire, l'exigence de règles transparentes et équitables, sa force dans toutes les CAP concernées qui a permis au SNES de peser pour obtenir et conserver dans l'académie **un barème qui, privilégiant l'ancienneté, garantit à tous l'accès à la hors classe**. Ses élus ont montré en effet toutes les incohérences et les injustices qu'entraînait l'évaluation du « mérite ».

Le SNES a condamné les règles de départage en cas d'égalité de barème, imposé à la hussarde, avec refus d'ouvrir toute concertation, par l'Administration : le choix, comme première critère de la date d'entrée dans le corps, ignore l'histoire du corps des CPE et lèsent tous ceux qui sont rentrés dans celui-ci par intégration. **Le SNES revendique comme critère l'ancienneté cumulée dans tous les corps de personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation.**

Mouvement :

Cette vigilance doit être constante à l'heure où Sarkozy et Darcos mènent justement l'offensive contre le paritarisme, en particulier pour les affectations des personnels. Contrairement à l'UNSA et au SGEN, le SNES a toujours été opposé au mouvement déconcentré, aggravé depuis 2005 par l'imposition de 31 barèmes académiques différents. **Il a défendu au mieux, dans ce cadre, les intérêts des collègues, évitant toute dérive de « gestion de proximité » et veillant au strict respect des barèmes et des vœux.**

La note de service mouvement (BO du 6 novembre) constitue une violente attaque frontale contre le paritarisme et le droit à mutation. Le ministère veut donner le droit à l'Administration de procéder à des affectations hors barème et/ou hors commission et incite à profiler les postes.

Face à cette logique qui prépare la généralisation de l'arbitraire et du clientélisme, la confiance que vous allez accorder le 2 décembre aux élus du SNES sera le moyen de dire clairement l'attachement des personnels au respect des règles collectives, au droit à la mobilité dans l'égalité de traitement, la transparence et la justice.



Gilles
Lesauvage



Mohamed
Farès

Révision de notation administrative :

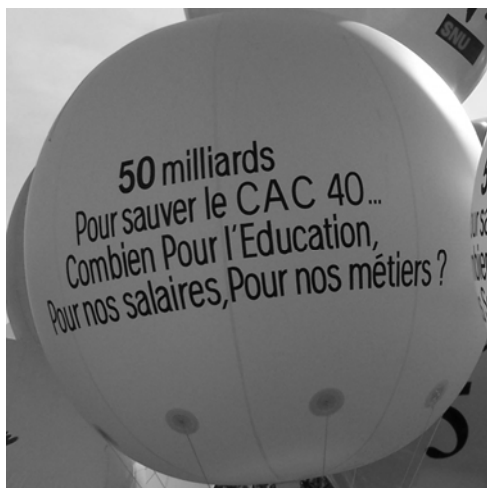
La CAPA notation est souvent l'instance où le cœur du métier est en débat : en effet, les rapports de certains chefs d'établissement laissent apparaître une conception archaïque de notre métier, parfois même en dehors des textes statutaires.

Notre rôle d'élus est d'essayer de faire modifier des notes anormalement maintenues, voire baissées. Notre connaissance des textes, notre travail préparatoire (aller consulter les dossiers des collègues- syndiqués ou non-) et **nos interventions en séances permettent à ce que des requêtes aboutissent. Cela a été le cas pour 7 d'entre elles l'an dernier (sur 17).**

Défendre les personnels:

Ce mandat (2005-2008) a été marqué par la résurgence de conflits locaux assez durs pour lesquels le SNES a dû déployer toute son énergie afin que soit préservés au mieux les intérêts des collègues concernés (temps de travail, autoritarisme, harcèlement ...). Il ne s'agit pas de crier victoire loin de là, mais l'Administration a été contrainte, dans tous les cas, de respecter les droits des collègues à une procédure contradictoire dont elle se serait bien affranchie. Cela a permis d'assortir les décisions de l'Administration d'un minimum de garanties personnelles pour les collègues...

L'idéologie à l'assaut de la vie scolaire



Ce qui caractérise l'école c'est que tout le monde possède un avis éclairé sur la question et est donc susceptible de proposer des réponses pour théoriquement améliorer son fonctionnement. En l'espèce, la vie scolaire et corollairement le métier de CPE n'échappent pas à la règle.

L'arrivée des assistants d'éducation et leur recrutement local a introduit la précarité et définit une nouvelle composante à l'identité professionnelle des CPE qui peut dévier vers un rôle de DRH. Le projet de nouvelle maquette du concours externe de recrutement des CPE introduit de nouvelles notions telle celle de « cadre scolaire » et identifie des compé-

tences professionnelles organisationnelles (voire technocratiques : voir l'article sur ce sujet)

Le travail en lien direct avec les élèves et avec les équipes pédagogiques sont de fait relégués au second plan. Cette dérive ne devrait guère nous surprendre tant elle prend sens et pertinence dans un mouvement de fond qui affecte déjà « le marché de l'éducation »: en effet, dans un contexte de restrictions budgétaires (programme minceur intitulé RGPP) et dans un souci d'efficacité du système éducatif, **l'école s'est dotée** « d'outils d'évaluation, d'indicateurs quantitatifs ... » pour progressivement **s'enfermer dans le carcan de l'obligation de résultats. Ce principe** érigé au rang d'impératif **pèse lourdement** sur les établissements- concurrence oblige depuis la décentralisation et l'autonomie accrue qui l'accompagne- ainsi que **sur les personnels**, désormais seuls comptables de la réussite des élèves.

Cette orientation impose la logique managériale dans le champ scolaire et engendre une double dénégation. D'une part, sa coupure de la réalité empirique caractérisée par la standardisation des processus ignore superbement les logiques à l'œuvre à l'école : influence des contextes sociaux et pratique des

professionnels. D'autre part, en mimant la méthode scientifique et ses modalités d'action technique, elle **conçoit tout problème uniquement sous l'angle de la « bonne gouvernance »** écartant **leurs dimensions sociale et politique.**

Une certitude, le métier de CPE est aussi directement mis en cause dans ses finalités liant réussite scolaire de tous les élèves et épanouissement personnel. Le SNES défend la conception d'un métier centré sur le suivi individuel et collectif des élèves en complémentarité avec tous les acteurs, et n'a pas attendu les récentes orientations pour impulser la réflexion sur le métier de CPE : publication du CEREQ, texte d'orientation professionnelle, ouvrage collectif d'ADAPT et recherche avec le CNAM.

Pour faire barrage à la stratégie du Ministère de vider le métier de CPE de sa substance en le cantonnant à la gestion administrative des politiques éducatives des établissements, la catégorie a, plus que jamais, besoin de représentants qui porteront haut ses ambitions, dans l'unité, et qui garantiront l'équité de traitement et la transparence dans toutes les CAPA et CAPN.

Patrick BADER—Yves GORE

Organisation de la vie scolaire ?

L'organisation de la vie scolaire fait partie des missions du CPE. Ces dernières années, **la transformation des " statuts " (MI/SE) en « contrats » (assistants d'éducation, emplois vie scolaire, CAE ...) a modifié profondément cette organisation** : les obligations de service des uns et des autres ne sont pas identiques et les contrats n'assignent pas toujours les mêmes tâches à chaque " catégorie " d'un établissement à l'autre, au sein du même établissement parfois.

Premier constat. Certains ont cru, avec les transformations de postes de MI/SE en postes d'assistants d'éducation, accroître le volume d'heures de surveillance ... Dans les faits, les établissements voient aujourd'hui leur dotation régesser.

Second constat. La précarité liée aux conditions d'emploi des AED n'a pas rendu attractive ces fonctions et a soumis les vies scolaires à une instabilité qui perturbe leur fonctionnement et est

contraire aux intérêts des élèves et du service. **Les emplois « M^c Do » de l'éducation nationale ne font pas recette auprès de jeunes à la recherche d'une situation professionnelle plus satisfaisante.** En dépit de l'avantage qu'ont pu trouver certains CPE à être entendus sur le choix des personnes avec lesquelles ils travaillent au quotidien, ces évolutions montrent la nécessité de la création d'un emploi public pour des missions pérennes, mettant à l'abri nos jeunes collègues de l'arbitraire d'un recrutement local.

Troisième constat. Du coup, sans avoir à toucher à la circulaire de fonction des CPE, les missions de ces derniers s'orientent vers une conception « managériale » de l'équipe vie scolaire : combien d'entre nous, parfois contre leur volonté, multiplient les entretiens d'embauche ? **Combien d'heures passées à faire une grille de service ... très provisoire ? De fait de « animateur de l'équipe vie scolaire » certains d'entre nous deviennent des chefs de service !** Jusqu'aux épreuves du concours qui entérinent ce coup de

force contre la circulaire de 1982 !

Nous appelons tous les CPE à œuvrer avec les autres personnels (et leurs élus au CA) pour faire respecter le « minimum syndical » contenu dans la circulaire (les critères de recrutement et les missions doivent être portés à la connaissance du CA, le crédit de 200h annuelles de formation pour études et les autorisations d'absence pour examens et concours doivent être systématiquement accordés).

Le SNES et la FSU continueront de condamner la précarité qui s'installe dans nos vies scolaires et de revendiquer un nouveau statut d'étudiant—surveillant, rénové, unique, dans l'intérêt de tous les personnels de surveillance et de celui des élèves. Nous entendons également favoriser la réflexion entre collègues CPE afin de ne pas rester isolés dans les réponses à apporter à notre pratique quotidienne d'organisation des services.

Jean-Marie BARBAZANGES

Comment transformer le métier par le recrutement ?

On peut en rester à la surface des choses et se féliciter bientôt d'une « réforme négociée ». S'il partage la nécessité d'une élévation du niveau de qualification pour les recrutements d'enseignants, le SNES ne saurait soutenir un certain nombre d'orientations de la réforme des concours dont celui de CPE. Parmi les points positifs : le **recrutement porté à Bac +5** y compris pour le concours de CPE, le **maintien du lien avec les CAPES**, la **reconnaissance de la dimension pédagogique du métier de CPE**... Ne boudons pas ce plaisir mais sachons aussi rester lucides pour refuser ce qui pourrait décentrer définitivement notre métier de l'accompagnement de l'élève.

Sur la présentation des épreuves de concours telle qu'elle a été rédigée par l'Inspection, plusieurs constats s'imposent. Présentant le concours CPE, l'inspection utilise le terme assez connoté de **recrutement de « cadres éducatifs »**, qui en dit long sur son objectif de réorientation de la fonction. Les connaissances à maîtriser s'écartent peu des domaines du concours actuel mais si les « compétences attendues » relèvent « de l'éducation et de la pédagogie » c'est pour définir un métier « **qui participe à l'encadrement** ». Ces compétences, au nombre de trois, recouvrent exactement les domaines d'activité du texte de M. Delahaye (alors doyen de l'Inspection) dans son fameux texte de mars 2006 : **pilotage de la vie scolaire, mise en œuvre du Projet de Vie scolaire et fonctions de régulation et de médiation**... Autrement dit : ces « attendus » du concours dessinent très clairement de nouvelles orientations pour le métier de CPE vers le management des ressources humaines. **De même, la participation accrue de tout « ce qui n'est pas CPE » aux jurys** (chefs d'établissement,



membre de l'administration, personnalités de la société civile) **ne saurait être indifférente aux modèles de lauréats attendus !**

Sur le fond des épreuves, les coefficients font la part belle aux oraux : 2 à coefficient 2 contre 2 à coefficient 1 pour les écrits. Comment ne pas y voir là encore un signe de la prééminence du subjectif sur la maîtrise des connaissances ?

La dissertation, si elle continue de vérifier les connaissances universitaires, aurait aussi pour objet de vérifier celles relatives au « pilotage du système éducatif et de son management », items qui ont plus à voir avec une épreuve du concours de personnel de direction qu'avec ceux liés au métier de CPE. Hasard ?

L'étude de dossier reprendrait une partie des exigences actuelles en y ajoutant des pré-requis professionnels largement inadaptés à la phase des écrits, comme « la connaissance précise du fonctionnement d'un EPLE (...) et du positionnement du CPE dans et hors l'établissement ».

Pour les oraux, **l'étude de cas** serait inchangée alors que **l'entretien** reposerait sur un dossier. Inacceptable en l'état : il comprendrait, outre un mémoire sur une situation éducative, plusieurs attestations de stage dans et hors l'Éducation Nationale, dont l'un comporterait un « avis du chef d'établissement ou du CPE »... **Cette** formation dite « pré-professionnelle », de fait intégrée à l'année du concours, nous éloigne des principes d'un concours natio-

nal et n'aurait pour objectif que d'économiser une année de vraie formation professionnelle (l'année de stage). **Comme tous les métiers de l'éducation, celui de CPE s'apprend, et cet apprentissage ne peut se résumer à quelques semaines de compagnonnage, validées par une attestation de stage !**

Ainsi, ce « vrai-faux concours interne » pourrait offrir, à moindre coût, un mode d'intégration à moyen terme des personnels précaires (contractuels, AED faisant fonction ...)

Nous ne pouvons accepter une telle dérive du recrutement : le terme de « positionnement » institutionnel est utilisé trois fois dans la maquette proposée par l'Inspection ! **Comment ne pas y voir une volonté de transformation en profondeur du métier par le biais du concours, en s'épargnant ainsi un conflit majeur avec une profession qui rejette ces dérives vers un métier de management ?**

Nous sommes demandeurs en revanche d'une réflexion sur un schéma cohérent liant **formation universitaire préprofessionnelle** en Master, **concours** et **formation professionnelle initiale en IUFM**, aux côtés des enseignants. Nous y prendrons toute notre place pour défendre une conception du métier centrée non sur l'encadrement mais sur le suivi et l'accompagnement de l'élève.

Amandine BELISARDI
Mohamed FARES

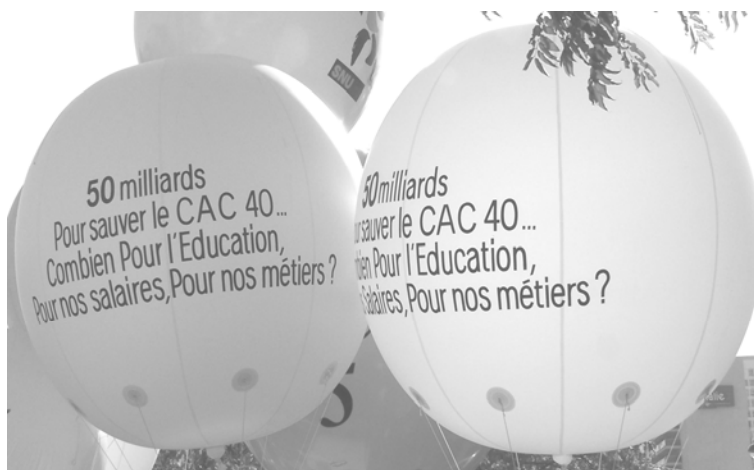
LE 2 DECEMBRE

Des élus pour défendre le service public d'éducation et nos métiers

Un métier

centré sur le suivi de l'élève, contribuant à sa réussite scolaire et à son épanouissement

- ♦ respect des missions et du statut des CPE, réaffirmation de notre appartenance aux équipes pédagogiques, actualisation en ce sens de la circulaire de 1982.
- ♦ Un recrutement à la hauteur des besoins pour ces missions : plus un seul établissement sans CPE, un CPE par tranche de 250 élèves.



Des perspectives de carrière

élargissement de l'accès à la hors-classe et transformation de la fin de carrière pour tous, création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique issu de la profession pour une évaluation équitable

Une formation

Universitaire et professionnelle au niveau Master II, alignée et complémentaire de celle des professeurs, enrichie tout au long de la carrière par une formation continue adaptée aux nouveaux publics scolaires.

NOS CANDIDATS

Hors classe

1. **CHARTON Mireille** Lycée Jean-Jacques Rousseau Montmorency 95
2. **KERZAK Annie** Lycée Evariste Galois Beaumont sur Oise 95

Classe normale

1. **LESAUVAGE Gilles** Collège Pasteur Longjumeau 91
2. **BELISARDI Amandine** Lycée le Corbusier Poissy 78
3. **BADER Patrick** Lycée Jean-Pierre Vernant Sèvres 92
4. **RIO Patricia** Lycée Romain Rolland Argenteuil ZR Val d'Oise 95
5. **FARES Mohamed** Collège Nicolas Ledoux Le Plessis Robinson 92
6. **BARBAZANGES Jean-Marie** Collège les Chatelaines Triel sur Seine 78
7. **GOURNAY Marie-Claire** Lycée Van Gogh Ermont 95
8. **GORE Yves** Lycée Jean Rostand Mantes la Jolie 78
9. **CHASTAN Michel** Lycée Saint Exupéry Mantes la Jolie 78
10. **CHERFI Karim** Collège Schweitzer Soisy sous Montmorency 95
11. **TANCOIGNE Fabienne** Collège Emile Zola Vernouillet 78
12. **SANCHEZ Loïc** Lycée Jean Jaurès Chatenay-Malabry 92
13. **PALLUAU Romain** Collège Léonard de Vinci Guigneville 91
14. **BUREAU Sophie** Collège Santos Dumont Saint Cloud ZR Hauts de Seine 92

Des conditions de travail

garantissant la qualité de notre intervention auprès des jeunes : 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues, suppression des « scories » du métier (service de vacances, statut de membre de droit du CA)

SOMMAIRE

- 1) modalités du scrutin page 2
- 2) Le SNES et les CPE page 3
- 3) Bilan du mouvement page 4
- 4) Les élus du SNES : pour la transparence et l'équité page 5
- 5) Le métier de CPE page 6
- 6) Nouveau concours CPE page 7